

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Subventions aux associations à vocation agricole dans le cadre de l'aide au fonctionnement, à l'investissement et à la promotion des produits agricoles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016 conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions pour un montant total de :
 - 47 300 € au titre de l'aide au fonctionnement ;
 - 3 729 € au titre de l'aide à l'investissement ;
 - 14 000 € au titre de la promotion des produits agricoles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention correspondante, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense totale correspondante de 65 029 € sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 à hauteur de :

- 56 200 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574,
 - 5 100 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 65734,
 - 3 729 € sur le chapitre 204, fonction 928, article 20421,
- dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**